

Direction régionale et interdépartementale  
de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France

Paris, le 23 JAN. 2018

Service du développement durable  
des territoires et des entreprises

Pôle évaluation environnementale  
et aménagement des territoires

Dossier n° EE-1340-17

**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale  
sur le projet de création d'un forage d'irrigation à La Chapelle-Rablais (77) dans le cadre de la  
procédure d'autorisation environnementale loi sur l'eau**

L'autorité environnementale a été saisie le 20 novembre 2017 pour avis sur le projet, présenté par la SCEA Marot Machault, de création d'un forage d'irrigation à Chapelle-Rablais (77), dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale loi sur l'eau.

Conformément à l'article R.122-7 du code de l'environnement, aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la demande donne lieu à une note d'information relative à l'absence d'observations sur le dossier.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle fait l'objet par ailleurs d'une parution sur le site Internet de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France et sur le site Internet de la mission régionale d'autorité environnementale.

La directrice adjointe



Claire GRISEZ



Certificat N° A 1607  
Champ de certification disponible sur :  
[www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)